

Gatineau, le mercredi 11 mai 2022

Aux parents des élèves du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

OBJET : Politique sur les conditions climatiques (chaudes)

Chers parents,

Les belles journées d'été sont à nos portes. Comme vous le savez, les épisodes d'**avertissement de chaleur**¹ ou de **vague de chaleur extrême**² sont de plus en plus fréquents. Afin de baliser les activités des écoles lors de telles situations, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) a élaboré une [politique sur les conditions climatiques](#), en collaboration avec la direction de la santé publique, des représentants syndicaux ainsi que du comité de parents.

Voici quelques mesures qui sont prises par les écoles:

- S'assurer que les enfants aient accès à de l'eau potable en tout temps;
- Adapter les activités pour diminuer l'exposition à la chaleur et demeurer à l'ombre;
- Réduire les efforts physiques et limiter les compétitions sportives;
- Advenant l'événement rare d'être en présence d'un indice UV de 11+ (extrême), l'exposition au soleil devrait être évitée entre 11 h 00 et 15 h 00.

... 2

¹ **Avertissement de chaleur** : est émis lorsque la température de 30 °C ou plus et indice humidex de 40 ou plus est atteinte ou lors de température de 40 °C ou plus.

² **Vague de chaleur extrême** : est émis par la Direction de la santé publique du CISSS de l'Outaouais lorsque, sur trois jours consécutifs, les températures sont d'au moins 31 °C le jour et 18 °C la nuit.

Le parent a également un rôle à jouer lors de telles situations. Sachant que la protection contre le soleil et les rayons UV est très importante afin d'éviter les coups de soleil et coups de chaleur, **le parent a la responsabilité de** :

- Vêtir son enfant convenablement selon les conditions climatiques annoncées (t-shirt ou vêtement qui recouvre les épaules, chapeau, vêtements légers et longs lors des journées chaudes);
- Enseigner à son enfant l'application de la crème solaire, car le personnel n'est pas autorisé à appliquer de la crème solaire aux élèves.

Un élève qui ne respecte pas la présente politique pourrait se voir refuser l'accès aux activités où sa santé ou sa sécurité pourrait être compromise.